AIDE À LA RÉINTÉGRATION AU NIVEAU STRUCTUREL

Principaux messages

- L'intégration de la réintégration dans les politiques et stratégies sectorielles et de développement aux niveaux local et national peut permettre d'apporter un soutien institutionnel plus large aux processus de réintégration, et de trouver des synergies avec d'autres secteurs.
- Le renforcement des capacités et des systèmes au niveau structurel permet d'améliorer l'appropriation des programmes de réintégration, leur durabilité et leur impact aux niveaux individuel et communautaire.
- La mobilisation et la coordination des différents acteurs sont nécessaires pour accroître l'efficacité des initiatives de réintégration. Cette coordination doit faire participer de façon stratégique tous les acteurs concernés dans le pays d'accueil et le pays d'origine.
- La mise en place de mécanismes de coopération internationale clairs et cohérents permet à tous les acteurs de comprendre leur rôle. Elle facilite l'harmonisation des processus et procédures, ce qui bénéficie aux migrants de retour, à leur communauté et à leur pays d'origine.

Introduction

L'aide à la réintégration au niveau structurel a pour objectif de créer l'ensemble de conditions politiques, institutionnelles, économiques et sociales nécessaires à la durabilité des programmes de réintégration. Ce travail de renforcement au niveau structurel nécessite la participation et l'amélioration des capacités des principales parties prenantes, la création de mécanismes de coordination ou la consolidation de ceux qui existent, la mise au point d'un système de coopération internationale adéquat ainsi que l'intégration des questions relatives à la réintégration dans les politiques et stratégies locales et nationales. L'aide au niveau structurel doit être mise en œuvre dès le début des programmes afin de créer les conditions globales nécessaires à la durabilité de la réintégration. Les aspects structurels de la réintégration doivent être pris en compte tout au long de la fourniture de l'aide. Il est en outre particulièrement important de tenir compte des conditions politiques, institutionnelles, économiques et sociales nécessaires à une réintégration durable dans les pays affichant un taux de retour élevé.

Les facteurs structurels qui ont une incidence sur la réintégration sont liés à la situation politique, économique et sociale aux niveaux local, national et international. Ils déterminent la manière dont les stratégies de réintégration durable doivent être conçues, ainsi que les types de partenariats à établir pour aider les migrants de retour et leur communauté. La capacité des migrants à se réintégrer avec succès dépend notamment des conditions suivantes : des mécanismes de coordination efficaces ; des politiques et stratégies axées sur les personnes de retour ; la mobilisation et les capacités des acteurs concernés dans les pays d'origine et d'accueil.

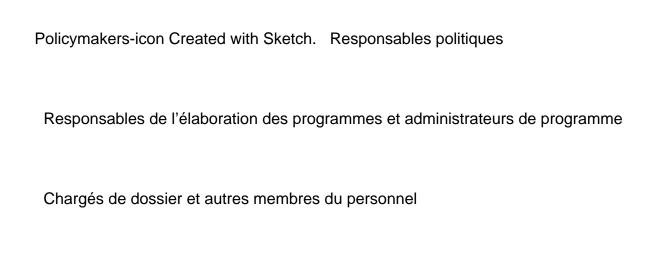
Le nombre et l'ampleur des interventions structurelles dans le cadre d'un programme de réintégration dépendent des capacités existantes dans le pays d'origine ainsi que des besoins des migrants de retour et de leur communauté. Lorsque le nombre ou les besoins des personnes de retour sont limités ou lorsque des services sociaux bien établis sont disponibles, les interventions au niveau structurel peuvent mettre l'accent sur l'inclusion des migrants dans les structures existantes.

Toutefois, dans les pays d'origine où les capacités et les infrastructures ne sont pas suffisantes pour offrir aux personnes de retour et à la population locale les services nécessaires à une réintégration durable, il faudra probablement apporter un appui politique, technique et matériel (aux institutions publiques, au secteur privé et à la société civile). Les capacités structurelles, les besoins des migrants de retour et ceux de la communauté peuvent être recensés lors des évaluations initiales individuelles, de la communauté et du contexte (voir les sections 1.4.2; 2.2 et 3.2).

Le présent module donne des directives sur le renforcement des systèmes locaux, nationaux et internationaux de coopération, de gouvernance, de coordination et de prestations de services qui sous-tendent la fourniture de l'aide à la réintégration. Il couvre les éléments suivants : la mobilisation stratégique et le renforcement des capacités des acteurs concernés, ainsi que l'appropriation des initiatives par ces derniers ; le développement et le renforcement de cadres de coordination ; le recensement ou la mise en place de modèles efficaces de coopération internationale et le renforcement des cadres politiques et des stratégies appuyant la réintégration durable.

Public cible

Fournisseurs de services



Gouvernements locaux	
Gouvernement national	
Partenaires d'exécution	
Donateurs	